

**Motion du 8 juin 2022 de Mmes et MM. Delphine Wuest, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Antoine Maulini, Denis Ruyschaert, Uzma Khamis Vannini, Jacqueline Roiz, Louise Trottet, Vincent Milliard et Bénédicte Amsellem: «Pour des cheminements continus entre la plage des Eaux-Vives et les parcs La Grange et des Eaux-Vives».**

(renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du 17 mai 2023)

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la forte fréquentation des parcs La Grange et des Eaux-Vives ainsi que de la plage des Eaux-Vives, et vu leur proximité immédiate;
- la continuité visuelle qu'offre la plage des Eaux-Vives depuis ces deux parcs;
- le fait que cette proximité immédiate et cette continuité visuelle sont entravées par le quai Gustave-Ador, un axe cantonal fortement motorisé;
- la volonté du Conseil municipal de la Ville de Genève de rendre temporairement piétons les quais durant les week-ends, volonté qui se traduit notamment par le vote des motions M-1547, «Pour un été 2020 agréable malgré la crise économique due au Covid-19» (votée en juin 2020) et M-1175, «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» (votée en juin 2021);
- le refus des autorités cantonales de réaliser cette volonté exprimée par le Conseil municipal,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réaliser, en concertation avec le Canton, deux passerelles piétonnes et végétalisées qui relient le bas de chaque parc (La Grange et Eaux-Vives) à la bande herbeuse de l'entrée de la plage des Eaux-Vives et enjambent le quai Gustave-Ador;
- à s'assurer que ces passerelles représentent une continuité visuelle entre les parcs et la plage des Eaux-Vives et garantissent l'accès aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux cyclistes;
- à conserver l'ensemble des arbres présents sur le quai Gustave-Ador;
- à s'assurer que l'impact écologique et carbone de ces passerelles soit le plus faible possible;
- à engager rapidement après le vote de cette motion, des discussions avec les autorités cantonales pour la réalisation de ces passerelles;
- à s'assurer que le Canton participe financièrement aux coûts de ces passerelles piétonnes.